



## CAMPAGNE CNDS 2008

**Rappel** : Le CDOS et la DDJS sont paritairement compétents pour administrer le CNDS à l'échelon départemental.

Le Conseil d'Administration du CNDS a défini ses orientations générales et donné ses directives pour 2008 :

### I. Une priorité absolue à été fixée dans l'accompagnement éducatif périscolaire avec l'intervention des associations sportives :

Dans un premier temps en faveur des élèves des seuls 33 collèges situés en ZEP de Seine et Marne. Cette action doit se mettre en place de février à juin 2008 après finalisation de ses modalités lors de la Commission Départementale du 18 décembre 2007.

Donc, si votre association sportive :

- Est située près d'un collège en Zone d'Education Prioritaire ou près d'un collège « ambition réussite » ;
- Est affiliée à une fédération sportive, et agréée jeunesse et sports ;
- Dispose d'un éducateur sportif qualifié ;
- Est en capacité de mettre en place une séance sportive de 2 heures par

semaine (de 16 heures à 18 heures) durant 18 semaines (de février à juin 2008) pour accueillir un groupe de 15 à 20 collégiens volontaires ;

Vous pouvez entrer en relation avec le principal du collège, afin de déterminer les modalités de votre action, et signer ainsi une convention de partenariat avec ce collège.

Votre association sportive peut au titre de ce dispositif intitulé « accompagnement éducatif » bénéficier d'une aide financière du CNDS pour la réalisation de cette action.

Attention, la demande de subvention devra être déposée à la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports, et au Comité départemental olympique et sportif **avant le 31 janvier 2008** pour les actions relatives à l'accompagnement éducatif mises en œuvre entre le 15 février et le 30 juin 2008.

Vous avez la possibilité de télécharger le dossier de demande de subvention

et les informations pratiques sur le site de la préfecture :

<http://www.seine-et-marne.pref.gouv.fr>

et sur le site du CDOS :

<http://seineetmarne.franceolympique.com>

Pour toute information complémentaire concernant ce dispositif, vous pouvez joindre le service des sports de la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports par téléphone au 01 64 10 42 51 ou prendre rendez-vous auprès d'un conseiller.

### II. Le CNDS « traditionnel »

a. Il maintient la priorité absolue de l'accompagnement éducatif scolaire pour tous les élèves de collège à la rentrée de septembre 2008.

b. Comme les années précédentes, il précise les autres actions prioritaires et les actions traditionnelles des clubs. Vous pourrez disposer des dossiers après la réunion de la commission Départementale du 17 janvier 2008.

### Ce qu'il faut savoir

Vous aurez un dossier de « demande de subvention 2008 » et une « notice explicative » que vous pourrez télécharger sur le site du CDOS.

La campagne CNDS 2008 s'ouvrira 17 janvier, les dossier devront parvenir à la DDJS et au CDOS pour le 13 mars dernier délai.

La note d'information précise :

- Les orientations du CNDS 2008
- Comment remplir le dossier :

**La fiche 3-1-1** : Concerne l'accompagnement éducatif et comprend :

1. Le projet d'organisation du module
2. Le budget prévisionnel
3. La convention entre le collège et l'association

**La fiche 3-1-2** : concerne la description, le budget prévisionnel des autres actions prioritaires et des actions traditionnelles

- Cette notice expose chaque action et oriente votre réflexion
- Enfin, elle évoque le Budget prévisionnel de l'action et explicite la démarche.

### RAPPEL

- **Accompagnement éducatif** : dossier pour le 31 janvier 2008
- **CNDS 2008** : dossier pour le 13 mars 2008

J.-C. THIRION  
C. JANSON  
P. BAYLAC